



Interpellation : Procès-verbaux du Conseil général avec 18 mois de retard

Le groupe socialiste aimerait connaître la raison de l'énorme retard dans la transmission des séances du Conseil général ?

À la date de la prochaine séance du législatif, le 13 novembre prochain, le retard sera de 18 mois, correspondant à 8 séances.

À titre de comparaison, nous constatons que La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel ont un seul PV de retard et Les Brenets, Milvignes ou le Val-de-Travers sont à jour.

Rappelons que la loi cantonale sur les communes stipule à l'art. 24 alinéa 2 que « Le procès-verbal de chaque séance est, en règle générale, approuvé au plus tard dans la séance suivante. ». Ainsi, la situation de notre législatif n'obéit pas à cette législation.

L'exécutif peut-il nous donner les raisons de ce retard exagéré ?

Peut-il nous informer sur ce qu'il entend faire pour rattraper ce retard et se conformer à la loi ?

Nous attendons la réponse du Conseil communal

Le Groupe Socialiste du Locle,
le 4 septembre 2019.